

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 25.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 25.06.2015

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- . 1.1 Identificateur de produit
- . Désignation commerciale : Ludur XL  
Numéro d'article : 59862
- . Numéro d'article : 59862
- . 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . Emploi de la substance / de la préparation Agent pour traitement
- . 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité  
Producteur/fournisseur :  
Suter Kunststoffe AG  
Aefligenstrasse 3  
CH-3312 Fraubrunnen  
Tel.: +41 (0)31 763 60 60  
Fax.: +41 (0)31 763 60 61
- . Service chargé des renseignements :  
Sales Team
- . 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse: 145

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- . 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- . Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- . 2.2 Éléments d'étiquetage
- . Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- . Pictogrammes de danger



GHS05

- . Mention d'avertissement Danger
- . Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:  
ciment Portland, produits chimiques
- . Mentions de danger  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- . Conseils de prudence
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- . 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- . Description : Blend of calcium sulphate hemihydrate, powder

(suite page 2)

F

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 25.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 25.06.2015

Désignation commerciale : Ludur XL

Numéro d'article : 59862

(suite de la page 1)

**Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 10034-76-1	Sulfate de calcium, semihydraté	95-100%
EINECS: 231-900-3	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires,	
Reg.nr.: 01-2119444918-26-XXXX	des limites d'exposition sur le lieu de travail	
CAS: 65997-15-1	ciment Portland, produits chimiques	2,5-10%
EINECS: 266-043-2	Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315	

. SVHC Non

. Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

. Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.

. après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

. après contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon au moins 15 minutes.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

. après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières au moins 15 minutes et consulter un médecin.

. après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

. 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

. Moyens d'extinction:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau .**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Anhydre sulfurique (SO<sub>3</sub>)**5.3 Conseils aux pompiers**

. Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la formation de poussière

Porter un vêtement personnel de protection

. 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.

. 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.

. 6.4 Référence à d'autres rubriques Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration

. Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 25.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 25.06.2015

Désignation commerciale : Ludur XL

Numéro d'article : 59862

(suite de la page 2)

Le produit n'est pas combustible

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage :**. **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.. **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire. **Autres indications sur les conditions de stockage :** Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés. **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**. **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir section 7.**8.1 Paramètres de contrôle**. **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :****10034-76-1 Sulfate de calcium, semihydraté**VME (France) 10 mg/m<sup>3</sup>

se réfère à CAS: 7778-18-9 sulfate de calcium

. **No CAS Désignation du produit % Type Valeur Unité**

Limite d'exposition aux poussières

mesurée en milieu fermé: TRGS 900 allemand 2015 1,25 mg/m<sup>3</sup>. **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.**8.2 Contrôles de l'exposition**. **Equipement de protection individuel :**. **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux

. **Protection respiratoire :**

A titre provisoire, filtre : ABEK-filtre

Filtre P1.

. **Protection des mains :** Non nécessaire.. **Matériau des gants** non applicable. **Temps de pénétration du matériau des gants** non applicable. **Protection des yeux :** Lunettes de protection (DIN 58211, EN 166). **Protection du corps :** Vêtement de protection léger**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**. **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**. **Indications générales.**. **Aspect:**. **Forme :** solide. **Couleur :** blanc. **Odeur :** inodore. **Seuil olfactif:** non applicable. **valeur du pH (100 g/l) à 20 °C:** 5 - 7 (Suspension). **Modification d'état**. **Point de fusion :** > 1400 °C. **Point d'ébullition :** Non déterminé. **Point d'éclair :** Non applicable

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 25.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 25.06.2015

Désignation commerciale : Ludur XL

Numéro d'article : 59862

(suite de la page 3)

- . **Inflammabilité (solide, gazeux) :** non applicable
- . **Température d'inflammation :** non applicable
- . **Température de décomposition :** non déterminé
- . **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.
- . **Limites d'explosivité :**
- inférieure : non applicable
- . **Propriétés comburantes** néant
- . **Pression de vapeur :** non applicable
- . **Densité à 20 °C:** ca. 2,6 g/cm<sup>3</sup>
- . **Densité en vrac à 20 °C:** 1100 - 1200 kg/m<sup>3</sup>
- . **Vitesse d'évaporation.** non applicable
- . **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:** ca. 2 g/l
- . **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** ca. -2 log POW
- . **Viscosité :**
- dynamique : non applicable
- . **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- . **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.2 Stabilité chimique**
- . **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- . **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.5 Matières incompatibles:** néant
- . **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Pendant le chauffage, les composés suivants se forment:  
Anhydre sulfurique (SO<sub>3</sub>)  
Temp. > 1000 °C

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- . **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- . **Toxicité aiguë :**
- . **Effet primaire d'irritation :**
- . **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **des yeux :**  
légèrement irritant  
Provoque des lésions oculaires graves.
- . **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Sensibilisation** Aucun effet de sensibilisation connu.
- . **Toxicité par administration répétée** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

— F —

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 25.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 25.06.2015

Désignation commerciale : Ludur XL

Numéro d'article : 59862

(suite de la page 4)

- . **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- . **12.1 Toxicité**
- . **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.2 Persistance et dégradabilité** Des sels inorganiques ne sont pas biodégradables.
- . **Autres indications** : Elimination possible par floculation ou adsorption par matériaux absorbants.
- . **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas dans les organismes.
- . **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Effets écotoxiques** :
- . **Autres indications** :  
Pas de AOX  
Pas de COV selon la directive 1999/13/EC.
- . **Autres indications écologiques** :
- . **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE** : néant
- . **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- . **PBT**: Non applicable.
- . **vPvB**: Non applicable.
- . **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## \* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- . **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- . **Recommandation** :  
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.  
Peut être mis en décharge avec les ordures ménagères à condition de respecter les prescriptions techniques nécessaires et après concertation avec la voirie et les autorités compétentes.
- . **Catalogue européen des déchets**  
06 03 14 sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13
- . **Emballages non nettoyés** :
- . **Recommandation** :  
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.  
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.  
L'emballage doit être évacué conformément à la réglementation sur les emballages.
- . **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- . **14.1 Numéro ONU**
- . **ADR, IMDG, IATA** néant
- . **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- . **ADR, IMDG, IATA** néant

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP)

Date d'impression : 25.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 25.06.2015

Désignation commerciale : Ludur XL  
 Numéro d'article : 59862

(suite de la page 5)

- . 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- . ADR, IMDG, IATA
- . Classe néant
- . 14.4 Groupe d'emballage
- . ADR, IMDG, IATA néant
- . 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.
- . 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- . 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.
- . Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus
- . "Règlement type" de l'ONU: -

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- . 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- . Prescriptions nationales :
- . Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction  
 La valeur limite relative à la concentration en poussières en milieu fermé de 1.25 mg/m3 doit être respectée (allemand TRGS 900, 2015).
- . 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- . Phrases importantes  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- . Service établissant la fiche technique : Département Sécurité et Réglementation Produits
- . Contact : slr-info@summitresearchlabs.com
- . Acronymes et abréviations:  
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
 SVHC: Substances of Very High Concern  
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
 Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2  
 Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
- . Sources : source ECHA: Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>
- . \* Données modifiées par rapport à la version précédente